



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 26 numéro 1

21 septembre 2010

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

La rentrée 2010-2011

Bonne rentrée scolaire ! J'espère que vous avez bien profité de vos vacances estivales. Sur le front syndical, nous avons eu un mois de juin bien rempli en ce qui a trait aux négociations avec le gouvernement. C'est le mardi 7 septembre 2010 que nous avons présenté, en assemblée générale des membres, les contenus de l'entente de principe de la table sectorielle (condition de travail) et de l'offre gouvernementale de la table économique. Les personnes présentes ont voté pour l'acceptation du contenu sectoriel et ont rejeté les offres économiques.

À la suite de cette rencontre en Outaouais le vendredi 10 septembre 2010, notre délégation du SEO s'est rendue à Laval. Les personnes présentes à ce Conseil fédératif de négociation ont constaté les résultats des assemblées générales de tous les syndicats affiliés et nous avons entériné l'entente sectorielle à majorité et rejeté le volet économique à l'unanimité. Nous avons donc mandaté nos représentants de la fédération à poursuivre les négociations à la table économique afin d'obtenir un règlement satisfaisant.

Je voudrais souligner le travail de tous les congressistes qui nous ont accompagnés à la fin du mois de juin, à Laval, pour le 3^e congrès de la FAE. Je tiens à remercier les organisateurs, Nathalie Gauthier et Robert Guérin, et tous les membres de la délégation qui se sont impliqués lors des soirées de préparation. Merci d'être venus à ce congrès qui commençait un dimanche et qui débordait la fin de notre année scolaire. Ce sont des gestes comme ceux-là qui font ressortir le dynamisme de notre syndicat.

Cette année, le SEO participera à la campagne de Centraide. Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais vous invite donc à continuer de donner généreusement afin d'appuyer concrètement un bon nombre d'organismes communautaires de notre région. La solidarité et la générosité des enseignantes et des enseignants de la région sont essentielles quand on sait que 21,2 % de la population de l'Outaouais vit sous le seuil de faible revenu.

Gaston Audet, président

RÉUNION POUR LES NOUVELLES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le syndicat tiendra la réunion d'information et de formation à l'intention des nouvelles personnes déléguées le 29 septembre 2010 à 17 heures au 15 D) rue Cholette à Gatineau (secteur Hull). Si vous êtes une nouvelle ou un nouveau délégué et que le contenu de la rencontre vous intéresse, vous devez vous inscrire avant le 27 septembre, par télécopieur au 819-776-2809. Le souper sera servi sur place.

Gaston Audet, président

SOMMAIRE

Message du président	1
Réunion pour les nouvelles personnes déléguées	2
Petits rappels en ce début d'année sous forme de questions et réponses.....	2-3-4
Semaine de travail.....	5
Guide EHDAA.....	5
Échelle de traitement annuel	6
Session de préparation à la retraite	7
Congrès 2010 de la FAE	8
Droit de renoncer à l'assurance salaire longue durée La Capitale	9
Assurances collectives.....	9
Congé sans traitement en 2009-2010 : voulez-vous racheter le service ?	10
Vous déménagez ?	10
Civilités	11
Soirée des personnes retraitées.....	12

PETITS RAPPELS EN CE DÉBUT D'ANNÉE SOUS FORME DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Qu'est-ce que je dois faire si je crois que mes droits sont lésés ou si j'ai des questions sur une situation particulière ?

1^o Pour éviter d'être lésé dans mes droits, je participe aux formations.

Formations à venir :

- ▶ statut précaire ;
- ▶ préparation à la retraite ;
- ▶ formation sur les droits parentaux (10 novembre) ;
- ▶ nouvelles personnes déléguées ;
- ▶ formation avant l'application des nouvelles dispositions de la convention collective.

- 2^o
- Je pose des questions à la personne déléguée ou à mon responsable de secteur.
 - Je consulte la convention collective (voir site SEO – dispositions nationales 2005-2010 : <http://s-e-o.ca>).
 - Je participe aux réunions syndicales à l'école.
 - Je visite le site de notre fédération : www.lafae.qc.ca.
 - J'appelle au bureau au 819-776-5506 et je demande à parler à la personne qui s'occupe du dossier.

Est-ce que l'entente sectorielle s'applique dès maintenant ?

Non, les textes ne sont pas encore écrits. La nouvelle convention n'est pas encore signée et l'application, en général, ne peut pas s'appliquer. À suivre.

Communications écrites à venir et des formations seront offertes aux personnes déléguées et dans les milieux, au besoin.

Comment calculer ma tâche, est-ce si important ?

La tâche est de 32 heures/semaine comme stipulé dans les Disposition nationales. Il est très important de vérifier que notre description de tâche corresponde à la réalité de ce qui est accompli **sur une base hebdomadaire**, sauf pour les écoles opérant sur un cycle de 9 jours ou 10 jours.

Peut-on m'obliger à annualiser des éléments de ma tâche ?

Non. Il sera possible d'annualiser certains éléments (activités étudiantes et récupération seulement) lorsque la nouvelle convention sera signée. Donc, non, pas en 2010-2011. Et la récupération ne pourra évidemment pas s'appliquer au préscolaire.

De quoi est composée la tâche éducative ?

D'un maximum de 23 heures (1380 minutes) au primaire.

Activités de formation et d'éveil (au préscolaire) ou 20 heures au secondaire.

- ▶▶ 800 heures/année aux adultes
- ▶▶ 720 heures/année au professionnel
- ▶▶ Présentation de cours et de leçons (au primaire)
- ▶▶ Récupération
- ▶▶ Encadrement
- ▶▶ Surveillances (autres que celles de l'accueil et des déplacements)
- ▶▶ Activités étudiantes
- ▶▶ La participation aux comités ou réunions en lien avec les activités étudiantes

Et la tâche complémentaire ?

D'un maximum de 4 heures (240 minutes). Pour le préscolaire et le primaire et au secondaire, ce maximum est de 7 heures (420 minutes) pour un cycle de 5 jours et de 756 minutes (10 périodes) pour un cycle de 9 jours. Sauf sur demande de la direction, ce temps est géré par les enseignantes et enseignants et est consacré à des activités liées à la fonction générale, notamment :

- surveillance de l'accueil et des déplacements ;
- rencontres pour études de cas, plan d'intervention ;
- rencontres pédagogiques, planification avec les collègues ;
- les appels aux parents ;
- la participation au conseil des enseignants ;
- préparation de matériel didactique ;
- participation à d'autres comités.

Et le travail de nature personnelle ?

Cinq (5) heures pour l'accomplissement de travail de nature personnelle en lien avec la fonction générale.

Il revient à l'enseignant de déterminer quel travail il accomplit au cours des heures prévues.

Quel est le contenu du travail de nature personnelle ?

- ▶ Le temps des 10 rencontres collectives et des 3 premières réunions de parents fait partie du travail de nature personnelle.
 - ▶ Préparation des cours
 - ▶ Correction et consignation de notes
 - ▶ Préparation d'activités pour la classe
-

- ▶ Communications écrites
- ▶ Confection d'outils et de matériel, etc.

Le travail doit être en lien avec la fonction générale (8-2.01, 11-10.02 et 13-10.02).

Lorsque, dans une semaine, il y a une rencontre collective et/ou une réunion avec les parents, le temps de cette rencontre ou de cette réunion avec les parents est soustrait des 5 heures de travail de nature personnelle. Si la durée des rencontres collectives ou des réunions ne peut être compensée dans les 5 heures d'une semaine, ce dépassement est compensé par une réduction équivalente pour d'autres semaines ou d'autres journées. C'est l'enseignante ou l'enseignant qui choisit le moment et en avise la direction (8-5.02 E).

La direction peut-elle fixer ou déplacer les 27 heures ?

Oui, elles sont fixées par la commission ou la direction de l'école (8-5.02 c) :

- dans un horaire hebdomadaire de 35 heures et une amplitude quotidienne de 8 heures (8-5.03) ;
- les 10 rencontres collectives et les 3 premières visites de parents ne font pas partie des 27 heures (8-5.02 b) ;
- les 27 heures peuvent être déplacées par la direction (8-5.02 d) :
 - 1^o changement occasionnel : avec un avis suffisant,
 - 2^o changement permanent : consultation et avis de (5) jours, s'il n'y a pas d'entente.

N.B. : le travail de nature personnelle peut être accompli n'importe quand en dehors de l'horaire hebdomadaire de 35 heures ou de l'amplitude quotidienne si la direction donne son accord.

Est-ce que je peux fixer du T.N.P. pendant la période de repas ?

Oui, pour un maximum de 2 heures (120 minutes) par semaine à la condition de garder un minimum de 50 minutes pour le repas.

Quand dois-je remplir ma grille-horaire ?

Il est nécessaire que chaque enseignante et enseignant remplisse sa propre grille-horaire avant le 15 octobre.

À quoi sert vraiment la grille-horaire ?

Elle me permet de m'assurer que les 23 heures de tâche éducative, les 4 heures de tâche complémentaire et les 5 heures de TNP sont bien respectées et que ma tâche globale hebdomadaire n'excède pas 32 heures.

Il est évident que compter toutes les minutes est un exercice fastidieux mais **payant** pour celles et ceux qui s'en donnent la peine puisque cela permet de limiter la charge de travail déjà bien lourde chez les enseignantes et enseignants.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente
en relations du travail

Maximum 32 heures	SEMAINE DE TRAVAIL
Maximum 23 heures (préscolaire et primaire) 20 heures (secondaire)	Tâche éducative <ul style="list-style-type: none"> ✓ Activité de formation et d'éveil (préscolaire) ; ✓ Enseignement (primaire) ; ✓ Récupération ; ✓ Surveillance ; ✓ Activités étudiantes ; ✓ Participation aux comités ou réunions en lien avec les activités étudiantes .
Maximum 4 heures (préscolaire et primaire) 756 minutes pour un cycle de 9 jours (secondaire)	Tâche complémentaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surveillance de l'accueil et des déplacements ; ✓ Rencontres pour études de cas d'élèves, PIA ; ✓ Rencontres pédagogiques ; ✓ Choix et préparation de matériel didactique ; ✓ Appels aux parents ; ✓ Travail d'équipe ; ✓ Conseil des enseignants ; ✓ Travail de nature personnelle ; ✓ Rencontres de parents individuelles .
Maximum 5 heures <i>à moi</i>	Travail de nature personnelle <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 rencontres collectives ; ✓ 3 rencontres de parents (par année scolaire) ; ✓ Correction ; ✓ Consignation de notes ; ✓ Préparation de cours ; ✓ Préparation d'activités de gestion de classe ; ✓ Confection de matériel ; ✓ etc.

GUIDE EHDAA

Vous recevez aujourd'hui des copies du Guide pour les membres du comité EHDAA de votre école. Il est important que chacun des membres siégeant sur ce comité en reçoive une copie. C'est un outil servant à faciliter le travail et ce, tout au long de l'année. Vous recevrez également, au cours de l'année, des formulaires de rétroaction que nous aimerions que vous remplissiez pour être en mesure de se tenir à jour et ainsi bonifier cet instrument de travail.

Nous tiendrons des journées de formation très bientôt dans votre secteur. Les dates vous seront confirmées dans le prochain Syn chronique. Nous en profiterons pour discuter des changements que la nouvelle convention apportera.

Bonne année scolaire à tous et à toutes,

Nathalie Séguin, déléguée et formatrice EHDAA

ÉCHELLE DE TRAITEMENT ANNUEL EN VIGUEUR

6-5.03 Échelle unique

Échelon ⁴	Taux pour l'année scolaire 2010-2011
1	36 472 \$
2	37 826
3	39 179
4	40 753
5	42 500
6	44 327
7	46 227
8	48 213
9	50 276
10	52 435
11	54 682
12	57 029
13	59 475
14	62 021
15	64 685
16	67 460
17	70 352

6-5.04 Échelle 20 ans

Échelon ³	Taux pour l'année scolaire 2010-2011
1	50 344 \$
2	51 677
3	53 029
4	54 455
5	55 969
6	57 474
7	59 059
8	60 676
9	62 390
10	64 131
11	65 957
12	67 798
13	69 760
14	71 765
15	73 839

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans

4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans

6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans

6-7.02 Enseignantes et enseignants à la leçon

Taux Périodes concernées	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans ²
Taux pour l'année scolaire 2010-2011	47,00 \$	52,25 \$	56,60 \$	61,75 \$

6-7.03 A) La suppléante ou le suppléant occasionnel est rémunéré de la façon suivante

Durée de remplacement dans une journée Périodes concernées	60 minutes ou moins	Entre 61 minutes et 150 minutes ¹	Entre 151 minutes et 210 minutes ²	Plus de 210 minutes
Taux pour l'année scolaire 2010-2011	36,47 \$	91,18 \$	127,65 \$	182,35 \$

11-2.02 et 13-2.02 L'enseignante ou l'enseignant à taux horaire est rémunéré sur la base des taux horaires fixés ci-après :

PÉRIODES CONCERNÉES	TAUX HORAIRE
Taux pour l'année scolaire 2010-2011	47 \$

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La session de préparation à la retraite, organisée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), aura lieu **les 29 et 30 octobre au Manoir Plaza du Casino**, 76 rue Edmonton, Gatineau (secteur Hull).

La session sera d'une durée de 12 heures : de 18 h à 22 h le vendredi et de 8 h 45 à 15 h 30 le samedi.

Cinq (5) volets y seront traités :

- ▶ psychosocial ;
- ▶ assurances ;
- ▶ régimes de retraite ;
- ▶ gestion financière ;
- ▶ juridiques.

Les membres visés sont ceux qui n'ont pas déjà suivi la formation et qui prévoient prendre leur retraite le 30 juin 2012 ou avant, ou ceux qui l'ont prise depuis le début de l'année scolaire ainsi que leur conjointe ou conjoint. Les frais d'inscription de 65\$ pour le membre sont défrayés par le SEO et ceux de 70\$ pour la conjointe ou le conjoint devront être assumés par celui-ci ou celle-ci. Le dîner du samedi est inclus pour tous les participants.

Vous devez vous inscrire auprès du SEO, par télécopieur, avant le 15 octobre 2010. Les feuilles d'inscription sont disponibles auprès de la personne déléguée de votre école ou centre.

Assurez-vous d'avoir en votre possession l'état de participation à votre régime de retraite que la CARRA a livré cet automne. Ce document sera utile pour la présentation du régime de retraite de l'employeur (RREGOP). Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le demander en remplissant le formulaire 008 disponible sur le site de la CARRA au www.carra.gouv.qc.ca ou en téléphonant au 1-800-463-5533.

Notez bien :

1. Si vous désirez assister à cette formation mais que vous êtes dans l'impossibilité de vous libérer pour ces dates, vous pouvez vous inscrire à une autre session.
2. Pour toute question concernant la retraite, les rachats de service ou la renonciation à l'assurance-salaire longue durée, veuillez laisser un message au bureau du SEO en indiquant votre numéro de téléphone à la maison et l'heure à laquelle je peux vous rejoindre.
3. Pour une étude de votre dossier, veuillez me faire parvenir votre dernier état de participation de la CARRA par télécopieur, au 819-776-2809, et m'indiquer la date prévue pour votre retraite.

Robert Guérin, vice-président

Congrès 2010 de la Fédération autonome de l'enseignement

Du 27 au 30 juin 2010, plusieurs membres du SEO répartis dans les 3 commissions scolaires prenaient part au Congrès 2010 de la FAE. 24 personnes formaient la délégation.

Pour la préparation de ce Congrès, les membres de la délégation du S.E.O ont donné beaucoup de leur temps en fin d'année bien que, comme enseignantes et enseignants, ils étaient débordés par leur tâche professionnelle ainsi que par les moyens de pression dus à la négociation nationale. Ils ont aussi sacrifié un dimanche de congé et la première ou les deux premières journées de leurs vacances estivales pour la tenue du Congrès.

Leur disponibilité, leur rigueur ainsi que le travail qu'ils ont accompli ont été exceptionnels. Ils ont pris part aux débats et à toutes les décisions qui ont été prises pendant ce Congrès. Vous pourrez prendre connaissance de ces différentes décisions dans un prochain Syn-Chronique.

En tant que responsable du dossier du congrès, je tiens donc à remercier les congressistes pour leur engagement et leur dévouement lors du Congrès 2010 de la Fédération autonome de l'enseignement.

Nathalie Gauthier

Responsable du dossier du Congrès

CE	CSCV	CSD	CSPO
Gaston Audet	Patrick Bydal	Claude Corneau	Céline Bellemare
Robert Guérin	Claude Chan donnet	Sonia Grignon	Tracie Budge
	Marc De Gagné	Martin Labrecque	Lise Gingras
	Isabelle Giguère	Guy Lacelle	Nicole Messier
	Guy Lajeunesse	Isabelle Landry	Nathalie Gauthier
	Richard O'Reilly	Isabelle Maillé	présidence de débat
		Benoit Renaud	
		Julien Roy	
		Nathalie Séguin	
		Claude Tardif	
		Suzanne Tremblay	
		Nathalie Trempe	

DROIT DE RENONCER À L'ASSURANCE SALAIRE LONGUE DURÉE LA CAPITALE

Considérant qu'en cas d'invalidité, la convention collective prévoit le remplacement du salaire pendant 104 semaines (1^{re} année : 75% du salaire, 2^e année : 66 2/3%), il peut être avantageux pour une personne qui est **certaine de prendre sa retraite dans 2 ans** de renoncer à la protection d'assurance salaire longue durée La Capitale. Elle économisera ainsi le coût de ces primes car cette assurance protège si l'invalidité se prolonge au-delà de 2 ans.

L'assurance salaire coûte actuellement 1,366% du salaire annuel.

Lorsqu'une enseignante ou un enseignant est en invalidité et qu'elle ou il atteint un critère de rente de retraite sans réduction actuarielle, soit après 35 années cotisées ou à l'âge de 60 ans, La Capitale l'oblige à prendre sa retraite.

Puisque l'assurance salaire longue durée est obligatoire, ce droit de renonciation est exclusif aux personnes touchées par l'un ou l'autre des cas suivants :

- être participant au RRE ;
- être participant au RREGOP et détenir 33 ans de service et plus ;
- être âgé de 53 ans et plus (il est préférable de nous appeler avant).

Attention : cette renonciation est irrévocable

Robert Guérin,
vice-président

ASSURANCES COLLECTIVES Nouvellement engagé à temps plein ?

Celles et ceux qui obtiendront prochainement un contrat d'engagement à temps plein pour un poste régulier menant à la permanence bénéficient d'un délai de 30 jours suivant la signature du contrat pour apporter des modifications à leurs protections d'assurances, sans fournir de preuves de bonne santé.

En assurance maladie, vous avez ainsi accès aux régimes 2 ou 3, plus complets en termes de risques couverts. En assurance vie, vous avez accès, sans preuve de bonne santé, à un montant n'excédant pas 50 000 \$.

Pour tout changement, il faut remplir un questionnaire fourni par la commission scolaire.

Pour plus d'information, veuillez contacter Robert Guérin au 819-776-5506.



ASSURANCES :

Saviez-vous que si vous avez signé un nouveau contrat avec la commission scolaire, vous devez obligatoirement adhérer à l'assurance collective offerte par La Capitale et que vous avez 30 jours, à partir de la date de la signature,

pour choisir le régime qui convient le mieux à votre situation familiale et vos besoins ?

Robert Guérin, vice-président

Congé sans traitement en 2009-2010 : voulez-vous racheter le service ?

Le régime de retraite RREGOP* vous permet de racheter sans intérêt le service correspondant à votre congé sans traitement, si vous le demandez dans les six mois qui suivent la fin du congé.

Ce délai vous mène au 30 décembre 2010. Il y a donc urgence d'agir si vous voulez minimiser le coût du rachat !

Vous devez contacter le service des ressources humaines de votre commission scolaire afin de compléter les formulaires de rachat.

Robert Guérin, vice-président

(Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics)

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

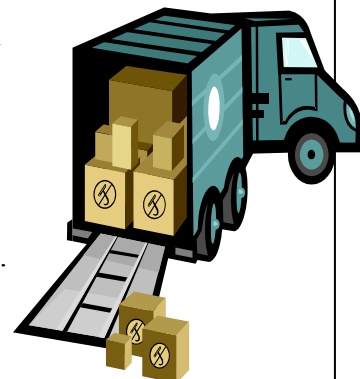
N'oubliez pas d'informer le SEO de vos nouvelles coordonnées si vous déménagez !

Plusieurs membres croient que la commission scolaire communique automatiquement votre changement d'adresse au syndicat. **FAUX !**

La commission ne nous tient pas au courant des modifications d'adresses.

Pensez donc à mettre aussi votre dossier syndical à jour.

Un simple coup de fil suffit ! **819 776-5506**



CIVILITÉS :

Toutes nos pensées sont tournées vers Claudette, secrétaire au syndicat depuis plusieurs années, car elle a subi la perte d'un être cher. Prenant part à sa douleur, nous voulons lui offrir nos condoléances pour le décès de son père, M. Yvon Massie, survenu le 5 septembre dernier. Espérant que le temps atténuera la douleur, acceptez, toi ainsi que ta famille, nos sympathies. Bon courage Claudette !

Nous tenons à offrir nos sincères sympathies à Diane Mantha, enseignante à Hormisdas-Gamelin, pour le décès de son conjoint François Langlois survenu la semaine dernière. François enseignait aussi à Hormisdas-Gamelin et était à la retraite depuis 2 ans.



Nous prenons part à la douleur de Marie Geoffroy, enseignante à l'école Le Petit Prince, pour le décès de son père survenu cet été. Toutes nos condoléances à toi, Marie.

C'est avec beaucoup de regret que nous apprenions le décès de Jean-Louis Cayen survenu le 9 septembre, suite à une longue maladie. Il enseignait à Nicolas-Gatineau et était à la retraite depuis quelques années. Nos sympathies sont offertes à toute sa famille ainsi qu'à Nicole Bouchard-Cayen, aussi retraitée de l'enseignement.



SOIRÉE DES PERSONNES RETRAITÉES

La soirée des retraitées et retraités se tiendra le samedi 23 octobre 2010 à l'Hôtel Holiday Inn, Plaza la Chaudière, 2 rue Montcalm, Gatineau (secteur Hull). Un cocktail sera servi à compter de 18 h, suivi du repas vers 18 h 45. Nous vous publions le nom des personnes qui seront fêtées lors de cette soirée. Si vous désirez assister à cette soirée que le syndicat organise en leur honneur, vous devrez vous procurer un billet, au coût de 50 \$, auprès de Line Beaudry au 819-776-5506 et ce, avant le 1^{er} octobre prochain. Si vous réalisez qu'une personne a été oubliée, nous apprécierions beaucoup que vous nous en fassiez part.

Commission scolaire des Draveurs :

Nicole Aubin
Ruth Baillargeon
Jean-Guy Bastien
Ghislaine Bellemare
Francine Bernier
Denise Bourgeois
Roger Clouâtre
André Cloutier
Denis Corneau
Carole Cousineau-Barrette
Gilbert Crevier
Raynald Cyr
Ngoc Tuyen Dang
Marie-Allard Daniau
Julia-Anne Deneault
Philippe Dupont
Gaétan Hamel
Bernard Hébert
Jacques Lamarche
Paulette Lamarche-Dubé
Danielle Lapointe
Pierrette Lapointe
Jean-Claude Lévesque
Johanne Lorrain-Pedneault
Ginette Miron
Lise Morissette

André Paquet
Jacqueline Poirier
Suzanne Poulin-Latour
Hébert Sabourin
Joan Santerre
Serge Schelling
Lucette Sigouin-Gauthier
Micheline St-Jacques
Micheline Tremblay
Paul Vachon
Gontran Venne
Louise Vincent

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

François Audet
Gilles Bilodeau
Sharleen Boudreau
Louise Bourgeois
Diane Briand-Landry
Gilles Coderre
Pauline Curtain
Diane Deblois
Rita Francoeur
Nicole Girard
José Guévin
Diane Hansbury
Manon Lacasse

Louise Leduc
Lilianne Legault
Hélène Legris
Élaine Marcil
Pauline Morin
Suzanne Nerbonne
Louise Picard
Sonia Scarborough
Francine Sirois
Monique St-Onge
Christine St-Pierre
Francine St-Pierre
Guy St-Pierre
Lisette Tardif
Diane Thibault-Laframboise
Diane Thibeault

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

Lise B. Brassard
Roxanne Duquette
Michel Forget
Jacques Lafleur
Jean-Luc Maltais
Elisabeth Ménard
Jean-Pierre Ragusich
Marie-Claire Villeneuve

FÉLICITATIONS

Nous vous annonçons qu'à la fin des mises en candidature pour le poste de responsable du secteur CSPO secondaire, Lise Gingras a été élue par acclamation au conseil d'administration du SEO. Elle sera en poste jusqu'au 30 juin 2011.